

# Séances d'avril 2020

*Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.*

PRÉSENTS : GILLES LAGUESSE, DAMIEN MAQUET, ANOUK COLBRANT, CÉLINE BRENU, PASCAL BLOGIE, DOMINIQUE GALLEZ, ELISA DURY, SÉBASTIEN STRADE, BENOÎT WILTGEN, JULIEN TILKIN ET MICHEL PICALAUSA

SÉANCES EN VISIOCONFÉRENCE DIRIGÉES PAR GILLES LAGUESSE (31/03 - 09/04 -14/04 - 21/04)

## **1. Covid-19 : conséquences**

---

### a. Championnats interclubs

Cinq options sont envisagées pour la clôture des championnats :

- Option 1 : saison blanche (appliquée par de nombreuses fédérations)
- Option 2 : montées et descentes automatiques sur base des résultats arrêtés le 12 mars
- Option 3 : montées et descentes automatiques sauf en cas de refus
- Option 4 : montées sur base de revendications
- Option 5 : mélange entre l'option 4 et l'option 2

⇒ L'option 4 est validée.

⇒ Aucune finale ne sera organisée par la LFBB pour les championnats messieurs et dames

### b. L'organisation de tournois

On suit les directives du Conseil national de Sécurité.

### c. Les interclubs loisirs

La finalité est fort différente des championnats classiques (montées et descentes inexistantes).

Même philosophie que pour les tournois, on suit les directives du Conseil National de Sécurité. Liberté est laissée aux équipes de jouer leurs rencontres restantes si elles le souhaitent, même durant l'été.

### d. Championnats de Belgique Seniors

Ces championnats sont annulés.

### e. Loyer du siège social

Une demande de réévaluation exceptionnelle du montant de notre loyer chez Regus pour la période de confinement a été introduite. Regus consent à :

- Une réduction de 50% sur nos mensualités bureau d'avril et de mai (valeur de la réduction totale = 1.512€)
- Une prolongation de notre durée d'engagement actuelle de 3 mois supplémentaires sans augmentation de prix.

## **2. AG Ordinaire**

---

a. La crise sanitaire représente une opportunité de tester la formule à distance pour la proposer à l'avenir pour les AG des comptes en cas de succès.

L'AG se tiendra donc à distance le vendredi 26 juin en soirée. Les modalités restent à définir

- b. L'ordre du jour est fixé comme suit :
- Vérification de la formation des délégations et des procurations
  - Admission, démission et radiation de membres effectifs
  - Mot du Président
  - Rapport du trésorier
  - Approbation du bilan 2019
  - Décharge des administrateurs
  - Fixation des tarifs et de la valeur du point
  - Examen et approbation du budget 2020
  - Interpellations
  - Approbation des statuts adaptés conformément au Code des Sociétés et des Associations instauré par la loi du 23 mars 2019 et au décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française
  - Présentation et élection des candidats au :
    - Conseil d'Administration (8 places vacantes)
    - Conseil d'Administration – Président (1 place vacante)
    - Comité d'appel (11 places vacantes)
    - Collège des Vérificateurs aux Comptes (1 place vacante)
    - Conseil de discipline de la LFBB
  - Divers

### **3. Classements / Rankings**

---

Le groupe de travail formé par Badminton Vlaanderen a remis ses conclusions intermédiaires sur le système proposé par la LFBB.

#### **Constats de départ :**

- Les simulations opérées par BV semblent avoir été faites avec des paramètres incorrects ou incompris.
- La pyramide de départ a été modifiée (exemple : on passe de 128 joueurs A en simple messieurs à 310 joueurs A).
- Les simulations du système BV montre un appauvrissement progressif du nombre de joueurs A.

#### **Quelles sont les modifications souhaitées par BV ?**

##### Les plus importantes

- 12 niveaux (numérotés de 1 à 12) au lieu des 17 proposés dans le système LFBB (A1 à E)
  - LFBB : c'est acceptable
- Pourcentage fixe pour progresser dans les classements => progression linéaire.
  - LFBB : c'est acceptable
- Descente de maximum 3 niveaux par rapport à son meilleur classement.
  - LFBB : c'est acceptable mais avec la mise en place d'une commission pour évaluer les demandes de déclassement supplémentaires.

##### Les moins importantes

- Tenir compte des x derniers matches (exemples cités de 10 ou 15) plutôt que des résultats sur une période flottante de 52 semaines pour calculer la moyenne du joueur.
  - LFBB : ce n'est pas acceptable, la période d'évaluation serait trop variable entre les joueurs.

- Révision des classements tous les 2 ou 3 mois à la place de tous les 6 mois.
  - LFBB : c'est acceptable
- Possibilité de monter de deux classements en une fois.
  - LFBB : non, cela n'a aucun intérêt si les classements sont revus tous les 2 ou 3 mois.

#### A discuter

- Mise en place d'une commission pour accepter les révisions de classements.
    - LFBB : oui mais uniquement pour des descentes
  - Mise en place d'un comité ranking national : combien de membres le composeront ?
    - LFBB : à discuter, Gilles Laguesse en sera de toute façon.
  - Démarrage au 1<sup>er</sup> juillet (validation nécessaire par leur AG du mois de juin).
    - LFBB : oui si Visual Reality le permet
  - Groupement de niveaux pour les tournois : ne pas laisser le choix à l'organisateur.
    - LFBB : à discuter mais on pourrait laisser le choix de grouper ou non (maximum 2 niveaux en 1, possibilité de s'inscrire dans 1 niveau supérieur)
- ⇒ Il reste quelques paramètres à préciser mais un accord a été trouvé entre les deux ligues. La mise en place est prévue pour le 1er juillet au plus tard.
- ⇒ Les classements seront gelés jusqu'à la mise en place du système.

## **4. Règlements**

---

### a. Statuts

- Ajout de la compétence suivante réservée à l'AG (art. 12.2) : approbation de toute modification de la tarification annuelle.
- Les pouvoirs de signature des délégués à la gestion journalière (Art. 21.1 : délégation de la gestion journalière) sont établis comme suit : « S'ils sont plusieurs, ils agissent individuellement pour des montants inférieurs à 5.000 euros et 2 à 2 au-dessus de ce montant. ». Marine Seijkens, Damien Maquet et Michel Picalausa seront identifiés comme délégués à la gestion journalière au Moniteur belge ainsi que dans le registre UBO.

### b. Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Ce nouveau règlement d'ordre intérieur est approuvé. Il tient compte :

- des dispositions légales impératives déjà présentes dans les nouveaux statuts ;
- des dispositions pour lesquelles le code des associations exige une disposition statutaire ;
- de la compétence de l'organe d'administration d'établir seul ce ROI ainsi que ses annexes ;
- de la distinction faite entre club 'loisir' et club 'compétition' ;
- de l'autorisation de participer à une et une seule compétition officielle pour les joueurs loisirs

### c. Les annexes au ROI 'Code d'éthique sportive', 'Technique et sécurité' et 'Règlement disciplinaire' sont approuvées.

### d. Le règlement interclubs (annexe ROI) est approuvé. Les principales modifications sont :

- Interclubs messieurs/dames : passage de 5 joueurs de base à 4 joueurs de base par noyau, chaque noyau pouvant toujours être complété par des joueurs complémentaires pour atteindre maximum 10 joueurs/noyau.
- Modification de l'article relatif au délai d'encodage des joueurs complémentaires conformément à la décision de gestion prise par le CA en décembre. Le délai d'encodage passe de 72 heures à 1 minute.

- Précision sur la numérotation des équipes après l'établissement des divisions ainsi que sur le mode opératoire pour le calcul des moyennes des indices de force.
- Suppression de la limite de joueurs prêtés alignés lors d'une rencontre.

Un projet de réforme est envisagé pour les divisions Top. Un groupe de travail sera constitué avec des volontaires issus des clubs (recrutement lors de l'AG), une décision sera communiquée aux clubs avant le début des championnats.

## 5. Projets

---

- a. Une présentation dynamique du projet de **dynamisation des compétitions jeunes** a été assurée par Kevin Vervaeke, porteur du projet.  
Quelques questions ont porté sur des détails de compréhension du mécanisme. Le projet a soulevé un bel enthousiasme général.
- ⇒ Le projet est validé. Il devra faire l'objet d'une courte présentation lors de l'AG du 26 juin.
- b. La présentation du projet '**Tournois par équipes**' a été assurée par Michel Picalausa, porteur du projet.  
Quelques craintes ont été formulées :
- Ne faudrait-il pas d'abord trouver des solutions pour les tournois existants qui ont du mal à se remplir avant de proposer de nouveaux formats ?  
Réponse : la solution pour les tournois existants pourrait venir du nouveau système de classements
  - Ne faudrait-il pas d'abord voir l'effet du nouveau système de classement sur l'activité des compétiteurs avant de lancer un autre format afin de pouvoir évaluer leurs effets respectifs ?  
Réponse : on pourrait repousser la période test.
  - N'y a-t-il pas un danger pour les tournois actuels ?  
Réponse : ce nouveau format viendra étoffer quelque peu l'offre actuelle, il n'a pas pour vocation de remplacer un format existant. Les clubs organisateurs seront libres de choisir le format qui leur conviendra le mieux (en fonction des attentes de leurs propres membres) voire d'organiser les deux formats.
  - L'absence des simples dans le format proposé ne sera-t-elle pas préjudiciable à terme pour l'augmentation qualitative des membres LFBB ?  
Réponse : ce projet ne s'inscrit clairement pas dans une quelconque stratégie de développement vers le HN. On est dans un projet de fidélisation des membres les moins actifs sur le plan des compétitions.
- ⇒ Le projet est validé. Il devra faire l'objet d'une courte présentation lors de l'AG du 26 juin.

## 6. Cellule arbitrage

---

Un triumvirat (Yves Collin – Julien Tilkin – Michaël Petre) est envisagé pour la gestion de cette cellule. Il y a également la candidature d'Aurore Lequatre à prendre en considération.

- ⇒ L'idée du triumvirat Yves Collin/Julien Tilkin/Michaël Petre est validée. Yves sera le responsable officiel de la cellule, Julien son adjoint et Michaël en soutien logistique et administratif.
- ⇒ Michel Picalausa reste à la supervision de cette cellule et s'assurera de la mise en place des décisions prises par le CA.
- ⇒ Un partage des tâches reste à définir entre les différents responsables.

## 7. RH

---

- a. La demande de renouvellement d'autorisation de travail pour **Indra Bagus Ade Chandra** (entraîneur Seniors) a été validée par le SPW Emplois & Permis de travail et l'autorisation de séjour a été délivrée par l'Office des Etrangers. Le nouveau contrat de travail a été établi jusqu'au 18 mars 2021 inclus.
- b. Un avenant au contrat de travail de **Gaëtan Tooth** (éducateur CFES) a été établi conformément à la législation du secteur et de la commission paritaire. Les principales modifications concernent ses données personnelles et son horaire de travail.
- c. En raison de l'incertitude liée au contexte sanitaire, le passage en 4/5<sup>ème</sup> temps de **Michaël Petre** est reporté à une date ultérieure.
- d. En raison de leur fonction dirigeante, **Frédéric Gaspard** et **Kevin Vervaeke** passent de l'échelon 4.2 à l'échelon 5 sur la grille barémique de notre commission paritaire, avec préservation des avantages et de l'ancienneté.
- e. Le CA s'interroge sur la charge de travail de certains employés en période de confinement et d'arrêt des activités. Un état de la situation des employés sera communiqué au CA début mai.  
Le CA choisit de ne pas octroyer d'indemnité pour le télétravail.

## 8. Divers

---

- a. Plan-Programme  
Le montant total de la subvention 2020 s'élèvera à 309.535€. Le budget prévoyait un montant de 300.000€.
- b. Subsides « action sportive locale »  
Les 15 modules rentrés dans le cadre de ces subsides ont été acceptés par l'Adeps et un accord de principe a été marqué pour un montant de 7.047.72€.  
La subvention sera liquidée, sous réserve de l'inspection, et après réception du rapport d'évaluation de chaque module (dans les 2mois suivant la fin du module).
- c. Subvention forfaitaire de fonctionnement  
Le montant total de cette subvention s'élèvera à 105.194,41€ en 2020 contre 101.192,33 € en 2019 et 101.000€ prévus au budget 2020.
- d. Etat des lieux du Conseil d'administration à la fin de la saison
  - Gilles Laguesse, Elisa Dury et Sébastien Strade ne renouvelleront pas leur mandat au sein de l'organe d'administration ;
  - Benoît Wiltgen et Damien Maquet, en fin de mandat, demanderont un renouvellement de deux ans ;
  - Anouk Colbrant démissionnera en fin de saison ;
  - Pascal Blogie, Julien Tilkin, Dominique Gallez et Céline Brenu poursuivent leur mandat.
- e. Changement d'outil newsletter  
3 outils ont été testés (MailPro, Sendinblue & MailJet).  
Le choix se porte sur MailJet pour deux aspects : les options et le prix. En outre, le design est très épuré, l'interface très ergonomique et l'outil permet le travail collaboratif.

L'abonnement annuel s'élève à 193.92€ pour 30.000 crédits/mois. Cela permettra de faire des newsletters plus courtes et d'arriver à une fréquence double (2x/mois).

Impact budgétaire : pour 10.000 envois, 0.0016€/envoi au lieu de 0.0050€/envoi actuellement (économie de 0.0034€/envoi), soit 16€/newsletter au lieu de 50€/newsletter = 34€ d'économie/mois = 1/3 du prix pour 10.000 envois.

f. Tournois amicaux

En concertation avec BV, les clubs qui organisent un tournoi amical pourront dorénavant utiliser le programme Tournament Planner et publier leurs résultats sans que ceux-ci ne rentrent en compte pour les classements des joueurs.

g. Appel à une infographiste

Compte tenu de la demande de sous-logos pour des projets à venir, la DG opte pour l'externalisation de ce service par une infographiste (gain de temps et d'énergie). Nous travaillerons avec elle sous le statut « travailleur associatif ».

Un budget maximum de 350€/mois a été convenu pour la réalisation de sous-logos, la consultance et la formation d'Olivier de Nieuport afin de lui transmettre des règles techniques du métier lui permettant d'acquérir de plus en plus d'autonomie.